



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux de ses première
et deuxième sessions de 2007**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2007
Supplément n° 14

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2007

2007/1

Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du cadre d'action général de l'Initiative de lutte contre la faim et la dénutrition chez les enfants et de la décision 2006/EB.2/2 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial, et encourage l'UNICEF à poursuivre les discussions avec les États Membres et les partenaires concernés sur son amélioration;

2. *Reconnaît* la contribution que l'Initiative peut apporter à la réalisation du premier objectif du Millénaire pour le développement en mobilisant des partenariats mondiaux plus larges, qui sont indispensables pour mettre un terme à la faim et à la dénutrition chez l'enfant, en particulier ceux qui visent à fournir un appui plus efficace aux États pour la mise en œuvre des plans nationaux portant sur la nutrition de l'enfant;

3. *Demande* à l'UNICEF de faire en sorte que le plan stratégique à moyen terme (PSMT), notamment ses stratégies d'appui, serve de cadre directeur pour sa participation à l'Initiative;

4. *Souligne* qu'il importe d'arrêter définitivement les stratégies d'appui pour les autres domaines d'activité du PSMT;

5. *Demande* à l'UNICEF d'établir et de présenter, au plus tard à la session annuelle de 2008, un rapport sur les partenariats comprenant un récapitulatif des partenariats existants;

6. *Prie* la Directrice générale de lui présenter, à sa session annuelle de juin 2007, un rapport sur l'action à mener concernant les questions ci-après, afin de pouvoir examiner le rôle et la participation de l'UNICEF à l'Initiative :

a) Les fonctions, les responsabilités et le rôle exacts de l'UNICEF dans la mise en œuvre de l'Initiative et la répartition des tâches entre les partenaires;

b) Les conséquences et les incidences de la mise en œuvre de l'Initiative sur la capacité de l'UNICEF d'atteindre les objectifs fixés au titre de chacun des cinq domaines d'activité du PSMT, tant au niveau mondial que national;

c) Les conséquences et les incidences de la mise en œuvre de l'Initiative sur l'affectation des ressources de base de l'UNICEF, notamment aux programmes de pays;

d) Les conséquences de l'Initiative pour le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et les activités de programmation ultérieures de tous les fonds et programmes des Nations Unies au niveau national;

e) Les moyens de faire en sorte que l'Initiative s'articule bien avec les plans nationaux de lutte contre la faim et la dénutrition chez l'enfant, qui sont élaborés par les États.

Première session ordinaire
18 janvier 2007

2007/2

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2007 un montant total de 70 597 708 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 34 pays (comme indiqué dans le document E/ICEF/2007/P/L.1) dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification	Solde RO 2007	Fonds supplémentaires
			2007		(RO) à approuver
			(A)	(B)	(A - B)
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale					
Bénin	2003/P/L.5/Rev.1	2004-2008	4 234 000	2 585 000	1 649 000
Cameroun	2002/P/L.3/Add.1	2003-2007	3 532 000	2 581 292	950 708
Côte d'Ivoire	2002/P/L.4/Add.1	2003-2007	4 903 000	3 566 000	1 337 000
Guinée-Bissau	2002/P/L.5/Add.1	2003-2007	1 645 000	1 395 000	250 000
Libéria	2006/P/L.42	2007	3 770 000	2 826 000	944 000
Mali	2002/P/L.6/Add.1	2003-2007	11 968 000	6 492 000	5 476 000
Mauritanie	2002/P/L.7/Add.1	2003-2008	1 804 000	1 549 000	255 000
Niger	2003/P/L.7 /Rev.1	2004-2007	14 354 000	8 222 000	6 132 000
Nigéria	2001/P/L.15/Add.1	2002-2007	29 303 000	21 311 000	7 992 000
République démocratique du Congo	2005/P/L.33	2006-2007	38 058 000	21 227 000	16 831 000
Sierra Leone	2003/P/L.8/Rev.1	2004-2007	6 491 000	3 801 000	2 690 000
Togo	2006/P/L.11	2007	3 210 000	2 269 000	941 000
Total partiel pour la région					45 447 708
Afrique de l'Est et Afrique australe					
Botswana	2002/P/L.1/Add.1	2003-2007	630 000	555 000	75 000
Burundi	2004/P/L.2	2005-2007	6 973 000	3 860 000	3 113 000
Comores	2002/P/L.2/Add.1	2003-2007	743 000	668 000	75 000
Lesotho	2001/P/L.3/Add.1	2002-2007	1 034 000	959 000	75 000
Malawi	2006/P/L.3	2007	7 536 000	6 492 000	1 044 000

Région/pays	Document E/ICEF/	Durée du programme	Niveau de planification 2007	Solde RO 2007	Fonds supplémentaires (RO) à approuver
			(A)	(B)	(A - B)
Rwanda	2006/P/L.5	2007	7 875 000	4 949 000	2 926 000
Somalie	2003/P/L.4/Rev.1	2004-2008	8 465 000	5 927 000	2 538 000
Total partiel pour la région					9 846 000
Asie de l'Est et Pacifique					
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2002/P/L.11/Add.1	2003-2007	1 430 000	1 326 000	104 000
Programme multinational pour les îles de l'océan Pacifique	2002/P/L.10/Add.1	2003-2007	5 500 000	3 000 000	2 500 000
Timor-Leste	2005/P/L.10	2006-2007	1 125 000	1 050 000	75 000
Total partiel pour la région					2 679 000
Moyen-Orient et Afrique du Nord					
Djibouti	2002/P/L.14/Add.1	2003-2007	790 000	715 000	75 000
Femmes et enfants palestiniens en Jordanie, au Liban, dans le territoire palestinien occupé et en République arabe syrienne ¹	2005/P/L.20	2006-2007	4 000 000	2 000 000	2 000 000
Jordanie	2002/P/L.15/Add.1	2003-2007	667 000	602 000	65 000
Soudan	2006/P/L.23	2007	7 649 000	6 169 000	1 480 000
Total partiel pour la région					3 620 000
Europe centrale et orientale et Communauté d'États indépendants					
Tadjikistan	2004/P/L.17	2005-2009	2 218 000	2 026 000	192 000
Total partiel pour la région					192 000
Amériques et Caraïbes					
Bolivie	2002/P/L.8/Add.1	2003-2007	1 294 000	1 212 000	82 000
Colombie	2001/P/L.21/Add.1	2002-2007	892 000	817 000	75 000
Haiti	2006/P/L.53	2007	3 024 000	2 749 000	275 000
Programme multinational pour les Caraïbes orientales ²	2002/P/L.9/Add.1	2003-2007	3 200 000	1 600 000	1 600 000
Total partiel pour la région					2 032 000
Asie du Sud					
Afghanistan	2005/P/L.36	2006-2008	26 257 000	24 548 000	1 709 000
Inde	2002/P/L.12/Add.1	2003-2007	32 579 000	28 995 000	3 584 000
Népal	2006/P/L.14	2007	6 738 000	5 250 000	1 488 000
Total partiel pour la région					6 781 000
Total					70 597 708

¹ Y compris l'opération Survie au Soudan.

² Y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago.

2007/3

**Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF
pour l'exercice biennal se terminant le 31 décembre 2005
et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport du Comité des commissaires aux comptes (A/61/5/Add.2), du rapport du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers des fonds et programmes des Nations Unies pour l'exercice clos le 31 décembre 2005 (A/61/214/Add.1) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/61/350);

2. *Accueille avec satisfaction* l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes concernant les états financiers de l'UNICEF;

3. *Prend note* des progrès accomplis par l'UNICEF pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant l'exercice biennal clos le 31 décembre 2005 et celui terminé le 31 décembre 2003, et des mesures prises par l'administration en vue d'améliorer la transparence et de promouvoir la responsabilisation et l'investissement des cadres afin de donner suite aux recommandations d'audit;

4. *Prie* la Directrice générale de l'UNICEF de faire fond sur les progrès réalisés et de continuer à appliquer promptement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, et prie également l'UNICEF de lui présenter un rapport à sa deuxième session ordinaire de 2007, dans lequel il exposera notamment les conséquences stratégiques des recommandations sur la gestion et la stratégie du Fonds, telles que l'incidence de l'augmentation notable du montant total des fonds inutilisés en fin d'exercice, la part croissante des contributions au titre des ressources autres que le budget ordinaire et la mise en place de services communs, et fera le point des mesures prises pour donner suite aux principales recommandations;

5. *Note avec satisfaction* les mesures prises par la Directrice générale afin de coopérer avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population et d'autres organismes en vue d'uniformiser la gestion financière dans le cadre du passage à une comptabilité reposant sur les Normes comptables internationales pour le secteur public et la prie de le tenir informé des progrès accomplis en la matière.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

2007/4 Budget d'appui supplémentaire pour la gestion des crises et la capacité de poursuite des activités (document E/ICEF/2007/AB/L.1)

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit supplémentaire brut et net de 9,6 millions de dollars (gestion et administration) au titre du budget biennal des dépenses d'appui pour 2006-2007 afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à la nécessité de renforcer les capacités de gestion des crises et de poursuite des opérations en cas de crise prolongée telle qu'une pandémie de grippe humaine, ainsi que de protéger la santé et la sûreté du personnel, sous réserve des nouveaux progrès dont le Fonds lui rendra compte à sa deuxième session ordinaire de 2007 concernant la coordination et le partage des ressources avec d'autres entités des Nations Unies, y compris le choix d'un endroit pouvant accueillir le centre de données et l'analyse des coûts correspondants une fois ceux-ci connus;

2. *Prie* la Directrice générale de lui rendre compte de la suite donnée à cette décision à sa deuxième session ordinaire de 2007.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

2007/5 Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2007

Le Conseil d'administration

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, un budget de dépenses d'un montant de 110,5 millions de dollars, réparti comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3) :

	<i>En millions de dollars É.-U.</i>
Commissions versées aux bureaux extérieurs	1,8
Coût de revient des produits livrés	31,9
Promotion des ventes	33,6
Services d'appui	21,8
Fonds d'investissement	21,4
Montant consolidé des dépenses	110,5

2. *Autorise* l'UNICEF :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3, à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le

produit net des collectes de fonds et des ventes de cartes et d'articles-cadeaux atteint les niveaux indiqués dans cette colonne et, inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

b) À effectuer des virements entre les divers postes budgétaires visés au paragraphe I ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2007, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

A. Prévisions de recettes pour la campagne 2007

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007, le montant prévu des recettes nettes s'élève à 463,3 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, ainsi que l'indique la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2007/AB/L.3.

B. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 21,4 millions de dollars pour 2007;

2. *Autorise* l'UNICEF à engager, pendant l'exercice 2007, des dépenses liées au coût de revient des produits livrés (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2008, à concurrence de 32,5 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir tableau 6 du document E/ICEF/2007/AB/L.3).

C. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2007/AB/L.3.

*Première session ordinaire
18 janvier 2007*

Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007

2007/6

Rapport annuel de la Directrice générale

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du « Rapport annuel de la Directrice générale : progrès accomplis et résultats obtenus dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme » (E/ICEF/2007/9);

2. *Constate* que ce rapport est le premier rapport sur le Plan stratégique à moyen terme pour la période 2006-2009;

3. *Se félicite* des progrès réalisés par l'UNICEF en ce qui concerne son orientation stratégique, de l'alignement de ses activités sur le Plan stratégique à moyen terme et de l'importance accordée à la gestion axée sur les résultats;

4. *Prend note avec satisfaction* des progrès accomplis dans les pays recevant l'aide de l'UNICEF dans les cinq domaines d'intervention du Plan stratégique à moyen terme, mais reconnaît aussi que de nombreux pays, en Afrique notamment, ont encore d'énormes difficultés dans ces domaines et engage à cet égard l'UNICEF à continuer à intensifier le soutien qu'il leur apporte, dans le but de venir à bout des problèmes qui subsistent;

5. *Apprécie* que le rapport annuel offre une vue d'ensemble des résultats des activités menées dans les cinq domaines d'intervention du Plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF, ainsi que des liens entre les résultats et les ressources, et prend note du compendium de données définissant les grandes tendances qui l'accompagne;

6. *Souligne* que le rapport annuel tient une place cruciale dans le cadre du dispositif de responsabilisation vis-à-vis du Conseil d'administration, en particulier en rendant compte des résultats de la mise en œuvre du Plan stratégique à moyen terme, tout en reconnaissant que le rapport annuel devrait être complété par des rapports analytiques présentés au Conseil par la fonction d'évaluation sur la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus sur le plan du développement au niveau des pays ainsi que globalement;

7. *Encourage* l'UNICEF à continuer d'améliorer de façon systématique la collecte de données afin de suivre les progrès accomplis au regard de tous les résultats attendus et de tous les indicateurs du Plan stratégique à moyen terme;

8. *Prie* l'UNICEF de faire état, dans son prochain rapport annuel, des problèmes clefs ayant trait aux programmes, à l'organisation et au financement, par domaine d'intervention, et d'y inclure également une section décrivant les résultats et les ressources se rapportant aux grands partenariats mondiaux, ainsi qu'un compendium de données actualisées chaque année.

*Session annuelle
7 juin 2007*

2007/7 L'étude de la structure administrative de l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'initiative prise par l'UNICEF de procéder à une étude de sa structure administrative afin d'améliorer l'impact stratégique de ses activités;
2. *Prie* la Directrice générale de soumettre au Conseil d'administration, pour examen et décision, les changements qu'il est proposé d'apporter du fait de cette étude; et de lui présenter à sa deuxième session ordinaire, en septembre 2007, un rapport à ce sujet qui contienne :
 - a) Des précisions sur l'étude proposée, y compris sur ses répercussions sur la présence de l'UNICEF sur le terrain au niveau des pays et des régions et sur le calendrier envisagé pour la mise en œuvre des changements proposés;
 - b) La justification de chacun des changements proposés;
 - c) Une explication claire des incidences de l'application des changements proposés sur le budget d'appui biennal pour 2008-2009;
 - d) Un aperçu des domaines où les réformes proposées sont encore à l'examen.

*Session annuelle
7 juin 2007*

2007/8 La stratégie de l'UNICEF pour l'éducation à l'appui du plan stratégique à moyen terme

Le Conseil d'administration

1. *Réaffirme* que le plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 constitue le cadre d'orientation pour tous les domaines de programmation de l'UNICEF;
2. *Accueille avec satisfaction* le document « Stratégie de l'UNICEF pour l'éducation » (E/ICEF/2007/10) en tant que document d'appui pour les programmes en faveur de l'éducation, pour l'application du Plan stratégique à moyen terme et de ses stratégies transversales, et pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement;
3. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que l'UNICEF redouble d'efforts pour développer encore les capacités nationales afin d'améliorer les résultats, comme décrit dans cette stratégie d'appui au Plan stratégique à moyen terme;
4. *Demande* à la Directrice générale d'appliquer la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation dans les pays prioritaires identifiés conformément à la stratégie, tout en veillant à ce que l'UNICEF coopère dans le domaine de l'éducation avec d'autres pays à l'appui de leurs propres plans et politiques;
5. *Demande* à la Directrice générale de faire en sorte que les observations relatives à la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation formulées par les membres du Conseil d'administration à sa session annuelle de 2007 soient prises en compte lors de la mise en œuvre des programmes d'appui dans le domaine de l'éducation;

6. *Prend note* des indicateurs définis dans la stratégie de l'UNICEF pour l'éducation et demande à la Directrice générale de veiller à ce que ces indicateurs et ceux approuvés dans le Plan stratégique à moyen terme pour l'éducation soient cohérents, à ce qu'il existe des liens clairs entre eux et à ce que les futurs rapports citent chaque fois que possible tous les indicateurs.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/9

Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants

Le Conseil d'administration

Ayant examiné le document E/ICEF/2007/11 et la décision 2007/EB.1/3 du Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial (PAM),

1. *Approuve* la participation de l'UNICEF à l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants, y compris son plan de travail et son secrétariat, tels que décrits dans le document E/ICEF/2007/11;

2. *Prie instamment* la Directrice générale de faire en sorte que le Plan stratégique à moyen terme, y compris ses stratégies transversales et ses stratégies d'appui, constitue le cadre stratégique et financier de tous les partenariats de l'UNICEF, y compris de l'Initiative susmentionnée;

3. *Prend acte* du rapport de la Directrice générale et, à cet égard, approuve l'allocation de ressources à hauteur de 1 million de dollars prélevés sur les ressources de base pour financer le secrétariat conjoint de cette initiative, faute d'autres ressources disponibles à cet effet;

4. *Prie* la Directrice générale de soumettre à la session annuelle du Conseil d'administration de juin 2008 un rapport sur la mise en œuvre de cette initiative, qui décrive notamment :

a) Les incidences de l'Initiative sur l'allocation par l'UNICEF de ressources humaines et financières aux niveaux national et mondial;

ainsi qu'en consultation avec le PAM et d'autres partenaires,

b) La participation des gouvernements à la mise en œuvre de cette initiative et leur implication réelle;

c) Les ressources mobilisées pour mettre en œuvre cette initiative;

d) Les liens entre l'exécution de cette initiative et les bilans communs de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les stratégies de réduction de la pauvreté;

e) Les résultats de cette initiative, y compris des activités menées par le secrétariat.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/10 Descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve l'ensemble des budgets indicatifs globaux des programmes de coopération avec les pays ci-après :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2007/</i>
Afrique orientale et australe				
Comores	2008-2012	3 715 000	6 250 000	P/L.2
Malawi	2008-2011	30 144 000	94 032 000	P/L.3
Burundi	2008	6 973 000	7 930 000	P/L.4
Afrique occidentale et centrale				
Cameroun	2008-2012	17 660 000	35 000 000	P/L.5
Guinée-Bissau	2008-2012	8 225 000	18 000 000	P/L.7
Mali	2008-2012	59 840 000	66 647 000	P/L.8
Sierra Leone	2008-2010	19 473 000	36 000 000	P/L.9
Côte d'Ivoire	2008	4 903 000	15 000 000	P/L.10
Niger	2008	14 354 000	15 000 000	P/L.11
Nigéria	2008	29 303 000	49 000 000	P/L.12
Amérique latine et Caraïbes				
Bolivie	2008-2012	6 470 000	66 000 000	P/L.13
Cuba	2008-2012	3 160 000	6 000 000	P/L.14
Programme multipays pour les Caraïbes orientales, y compris le Suriname et la Trinité-et-Tobago	2008-2011	12 800 000	20 000 000	P/L.15
Asie de l'Est et Pacifique				
Malaisie	2008-2010	1 500 000	4 500 000	P/L.16
Papouasie-Nouvelle-Guinée	2008-2012	7 150 000	45 000 000	P/L.17
Timor oriental	2008	1 125 000	10 000 000	P/L.18
Asie du Sud				
Bhoutan	2008-2012	4 830 000	15 000 000	P/L.19
Inde	2008-2012	162 900 000	350 000 000	P/L.20
Maldives	2008-2010	2 202 000	3 000 000	P/L.21
Sri Lanka	2008-2012	4 000 000	35 000 000	P/L.22
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Djibouti	2008-2012	3 950 000	9 000 000	P/L.23
Jordanie	2008-2012	3 335 000	6 000 000	P/L.24
Femmes et enfants palestiniens de Jordanie, de la République arabe syrienne et du territoire palestinien occupé	2008-2009	8 000 000	24 900 000	P/L.25
Liban	2008	616 000	5 000 000	P/L.26
Soudan	2008	7 649 000	70 000 000	P/L.27

*Session annuelle
7 juin 2007*

2007/11 Recommandation relative au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve un relèvement du plafond des autres ressources affectées aux programmes de pays approuvés pour les 36 pays énumérés au tableau 1 et pour les programmes interpays énumérés au tableau 2 du document E/ICEF/2007/P/L.28 pour la durée des programmes restant à courir, sous réserve que d'autres contributions alimentant les ressources soient disponibles.

Session annuelle
7 juin 2007

2007/12 Projets de descriptifs de programme de pays

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global des programmes de coopération des pays suivants :

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2007/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Botswana	2008-2009	1 260 000	4 000 000	P/L.40
Lesotho	2008-2012	5 170 000	30 000 000	P/L.36
Madagascar	2008-2011	34 892 000	35 200 000	P/L.37
Rwanda	2008-2012	39 375 000	67 000 000	P/L.38
Somalie	2008-2009	16 930 000	48 000 000	P/L.39
Afrique de l'Est et Afrique centrale				
Guinée équatoriale	2008-2012	3 680 000	3 395 000	P/L.6
Libéria	2008-2012	18 850 000	37 500 000	P/L.42
République démocratique du Congo	2008-2012	190 290 000	265 000 000	P/L.41
Togo	2008-2012	16 050 000	27 013 000	P/L.43
Amérique et Caraïbes				
Colombie	2008-2012	4 450 000	30 000 000	P/L.44
Costa Rica	2008-2012	3 000 000	2 000 000	P/L.45
Mexique	2008-2012	3 140 000	19 500 000	P/L.46
Nicaragua	2008-2012	4 160 000	26 345 000	P/L.47
Venezuela	2008	600 000	1 890 000	P/L.48
Programme sous-régional PROINCLUSION	2008-2012	–	44 500 000	P/L.49
Haiti	2008	3 024 000	12 200 000	P/L.50

<i>Région/Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2007/</i>
Asie de l'Est et Pacifique				
Pays insulaires du Pacifique	2008-2012	27 500 000	33 000 000	P/L.51
Asie du Sud				
Népal	2008-2010	20 214 000	48 000 000	P/L.52

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/13

Recommandation sur la couverture des dépassements de crédits pour des projets terminés financés par d'autres ressources

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du rapport relatif à la recommandation sur la couverture des dépassements de crédits pour des projets terminés financés par d'autres ressources (E/ICEF/2007/P/L.53);

2. *Se félicite* des mesures que l'UNICEF a prises à ce jour, et *l'encourage* à continuer de renforcer ses mécanismes financiers, procédures et systèmes d'exécution des projets afin d'éviter les excédents de dépenses sur les engagements, par l'application de rigoureuses politiques et procédures de gestion budgétaire, l'amélioration des systèmes de gestion des programmes et de gestion financière, et par la communication et le suivi des responsabilités liées à l'exécution;

3. *Approuve* le financement au moyen des ressources ordinaires de l'excédent des dépenses sur les engagements, qui s'élève à 7 137 112 dollars, mentionné dans le document publié sous la cote E/ICEF/2007/P/L.53.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/14

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires pour des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve pour 2008 un montant total de 53 844 551 dollars au titre des ressources ordinaires pour financer les programmes approuvés de 12 pays, comme indiqué dans le document publié sous la cote E/ICEF/2007/P/L.54, dont les niveaux de planification, calculés sur la base du système révisé de répartition et des estimations des niveaux globaux des ressources ordinaires programmables, sont supérieurs au solde des fonds approuvés pour ces pays.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/15 **Étude de la structure administrative de l'UNICEF**

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* la présentation de l'étude de la structure administrative de l'UNICEF, faisant suite à sa décision 2007/7;
2. *Réaffirme* que le Plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 constitue le cadre d'orientation des travaux de l'UNICEF, et considère que l'étude de la structure administrative améliorera la capacité de l'UNICEF à réaliser ses objectifs comme le prévoit le Plan stratégique à moyen terme;
3. *Note* que certains éléments de l'étude de la structure administrative peuvent avoir des incidences sur le budget d'appui biennal (2008-2009) que le Conseil d'administration examinera à sa première session ordinaire en janvier 2008;
4. *Note avec satisfaction* que la Directrice exécutive se propose, à l'occasion et en dehors de ses rapports annuels, de tenir le Conseil d'administration régulièrement informé des progrès réalisés dans l'application des mesures envisagées et prises conformément à l'étude de la structure administrative, ainsi que des résultats obtenus, et *prie* la Directrice exécutive de consulter, au besoin, le Conseil d'administration sur ces mesures.

Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007

2007/16 **Plan stratégique à moyen terme : prévisions financières pour la période 2007-2010**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des prévisions financières (E/ICEF/2007/AB/L.4), qui constituent un cadre souple de financement des programmes de l'UNICEF;
2. *Approuve* le cadre de prévisions financières pour la période 2007-2010 et l'établissement d'un budget d'un montant maximal de 1 milliard 652 millions de dollars pour les dépenses afférentes aux programmes à financer au moyen des ressources ordinaires, qui doit lui être soumis en 2008, sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions financières demeurent valables;
3. *Approuve* l'augmentation exceptionnelle de 30 millions de dollars du montant annuel à virer en 2007 à la réserve constituée aux fins de l'assurance maladie après la cessation de service et *prie* l'UNICEF d'effectuer, en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies intéressés, une nouvelle étude actuarielle des montants dus au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, qui sera présentée au conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2008, en même temps que les prévisions financières pour 2008-2011.

Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007

2007/17 Audit interne

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport de l'UNICEF sur les activités de vérification interne des comptes effectuées en 2006 (E/ICEF/2007/AB/L.8) et du rapport de situation sur l'application de la décision 2007/3 du Conseil d'administration relative aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes (E/ICEF/2007/AB/L.7);

2. *Se félicite* qu'une place plus grande soit donnée dans le rapport sur la vérification interne des comptes aux principales questions de gestion qui se posent de manière récurrente, note que le rapport est clair et bien présenté et prie instamment l'UNICEF de s'efforcer de régler les points qui sont régulièrement relevés par les auditeurs, dans le cadre des efforts actuels de renforcement de la gestion du risque et d'amélioration des systèmes de contrôle et de gouvernance;

3. *Se félicite également* des mesures prises par l'administration de l'UNICEF, comme indiqué dans sa réponse (E/ICEF/2007/AB/L.9), pour réduire les risques pour l'organisation et *invite instamment* l'UNICEF à prendre les dispositions suivantes : a) appliquer les mesures proposées; b) assurer un financement suffisant en vue de leur application; et c) faire rapport sur les résultats des mesures prises dans sa réponse au rapport annuel sur l'audit interne, en 2008;

4. *Prend note* de l'analyse du Bureau de la vérification interne des comptes concernant la nécessité de lui affecter des ressources supplémentaires pour qu'il ait une capacité d'audit suffisante;

5. *Déclare* qu'il continue d'être favorable à un renforcement de la responsabilisation et de l'expression d'assurance et *souligne* qu'une amélioration constante des rapports d'audit et des réponses de l'administration peut permettre d'obtenir une plus grande assurance quant à l'efficacité des contrôles internes de l'organisation.

*Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007*

2007/18 Programme de travail du Conseil d'administration en 2008

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail ci-après pour ses sessions de 2008, sous réserve des révisions appropriées qui pourraient être faites en cours d'année :

Première session ordinaire
29 janvier-1^{er} février
(4 jours)

Session annuelle
27-30 mai
(4 jours)

Deuxième session ordinaire
15-19 septembre
(3 jours pendant cette période)

Questions d'organisation et de procédure

- Élection des membres du Conseil d'administration
- Programme provisoire de la session annuelle de 2008

Questions d'organisation et de procédure

- Programme provisoire de la deuxième session ordinaire de 2008

Questions d'organisation et de procédure

- Programme de travail du Conseil d'administration en 2009

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Rapport annuel de la Directrice générale au Conseil économique et social
- Rapports du Corps commun d'inspection intéressant l'UNICEF
- Adoption des descriptifs de programme de pays révisés
- Politique de l'UNICEF en matière d'évaluation
- Stratégie de l'UNICEF en matière de protection de l'enfance
- Point de la situation concernant les enfants dans les conflits armés

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Rapport annuel de la Directrice générale : progrès et réalisations dans le cadre du plan stratégique à moyen terme
- Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- Examen des partenariats

Questions relatives aux programmes et grandes orientations

- Propositions de coopération au titre des programmes de l'UNICEF
- Examens à mi-parcours et principales évaluations
- Examen des critères utilisés pour allouer des ressources aux programmes de pays
- Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2008 : rapport oral

Ressources, questions financières et budgétaires

- Budget d'appui biennal pour 2008-2009 (et rapport du CCQAB)
- Programmes multinationaux

Ressources, questions financières et budgétaires

Ressources, questions financières et budgétaires

- Rapports financiers
- Rapport au Comité des commissaires aux comptes et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Première session ordinaire
29 janvier-1^{er} février
(4 jours)

Session annuelle
27-30 mai
(4 jours)

Deuxième session ordinaire
15-19 septembre
(3 jours pendant cette période)

- Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2008
- Réunion d'annonces et de contributions

- Rapport d'activité sur les progrès accomplis sur la voie de l'harmonisation du recouvrement des coûts
- Rapport sur les activités d'audit en 2007

Questions administratives

Questions administratives

- Déclaration de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF

Questions administratives

Questions diverses

Questions diverses

Questions diverses

**Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM
25 et 28 janvier 2008**

Deuxième session ordinaire
7 septembre 2007

07-54323 (F) 131107 161107

